

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

**Soirées-concert avec
Anjou-Desjardins**
saison 2011-2012



Quatuor Alcan Quatre cordes sensibles

Jeudi 17 novembre à 19 h 30

Crédit photo : Paul Cimon Quatuor Alcan

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter ce concert à l'église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace. La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Formé des violonistes Laura Andriani et Nathalie Camus, de l'altiste Luc Beauchemin et du violoncelliste David Ellis, et enraciné au Saguenay depuis sa création, le Quatuor Alcan jouit d'une réputation d'excellence au Canada et à l'étranger. Son originalité, son enthousiasme communicatif, sa sonorité unique et sa remarquable cohésion ont contribué à lui bâtir une renommée enviable. Après vingt ans d'existence, le Quatuor Alcan est aujourd'hui à l'apogée de son art.

N.B. Les portes de l'église ouvriront dès 18 h 45

**Renseignements : 514 493-8200 (jour)
et à la billetterie au 514 493-8266 (jour, soir
et fin de semaine).**

Ce spectacle est présenté dans le cadre de 175 Nord | Rencontres culturelles entre le Saguenay—Lac-Saint-Jean et Montréal.

Ce projet bénéficie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Montréal.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité dans les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.



Message de Luis Miranda

*Un
déséquilibre
fiscal injuste
pour Anjou*



Cette année encore, notre arrondissement doit vivre avec la décision de la Ville de Montréal de ne pas corriger l'importante disparité dont nous sommes victimes en matière de dotation (répartition des fonds de la Ville aux arrondissements). Malgré nos demandes répétées, Montréal fait la sourde oreille et nous oblige à imposer un fardeau fiscal toujours plus lourd à nos citoyens. Même si nos revenus fonciers sont en hausse ces dix dernières années, ce qui démontre bien la vigueur de notre économie locale et la qualité de vie qui règne à Anjou, ces revenus ne profitent qu'à la Ville de Montréal. Ainsi, les contribuables angevins, du secteur résidentiel et non résidentiel, contribuent à raison de plus de 100 M\$ en revenus fiscaux à la Ville de Montréal. En contrepartie, notre dotation pour notre budget d'exploitation n'est que de 26 M\$. Ce déséquilibre fiscal persiste depuis 10 ans et contribue à enrayer les efforts que nous avons déployés pour assurer des services de qualité à notre communauté. Et, pour en rajouter, au cours des prochains mois, nous devons composer avec des augmentations des frais d'exploitation (essence, électricité, TVQ, salaires, etc.). Pour équilibrer le budget, nous serons donc dans l'obligation de supprimer sept postes parmi nos employés. Vous comprendrez qu'il y a des limites à couper continuellement sans que les services en subissent les contrecoûts.

En conséquence, afin d'équilibrer notre budget, comme la loi nous y oblige, tout indique que nous devons introduire une taxe spéciale de services de 6 ¢ par 100 \$ d'évaluation en 2012. Nous allons continuer à revendiquer notre juste part mais le temps presse.

Comme nous l'avons toujours fait dans le passé, mon équipe et moi avons la ferme intention de tout faire pour maintenir le niveau de services auquel les Angevins sont habitués et auquel ils ont droit.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Accent Impression inc.

Tirage
22 700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2011 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Rapport sur la situation financière

Déposé à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 août 2011

Comme l'exige la Charte de la Ville de Montréal, je vous sou mets mon rapport sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou. En plus de faire un retour sur l'année 2010, ce rapport fait état de nos projections pour l'année 2011 et des orientations pour la préparation du budget 2012.

Dans un premier temps, afin de faciliter la compréhension de tous, précisons que les dépenses de l'arrondissement sont de deux ordres. D'une part, il y a le budget de fonctionnement à partir duquel on assure la prestation des services tels que l'entretien de la voirie et des parcs, le déneigement, les activités de loisirs ou les bibliothèques, pour n'en citer que quelques-uns. Puis il y a le budget d'immobilisations qui est le programme d'investissements à partir duquel sont financés des projets majeurs, tels que la réfection des rues, l'aménagement de parcs ou l'achat de véhicules.

Budget de fonctionnement – Résultats 2010

Notre budget de fonctionnement pour l'année 2010 s'établissait en début d'année à 27 330 400 \$, dont 1 596 200 \$ provenaient d'une taxe locale. Ce budget était sensiblement le même que celui de l'année antérieure.

Par ailleurs, le conseil municipal adoptait en août 2010 un plan d'amélioration de la situation financière de la Ville de Montréal représentant une réduction des dépenses de 1 % soit 257 300 \$ pour l'arrondissement d'Anjou. Nous avons donc réduit nos dépenses de ce montant, en tentant de minimiser les impacts sur les services aux citoyens.

Au terme de l'exercice financier, après les ajustements de la Ville à certains postes de dépenses et après notre contribution au plan d'amélioration, nous avons terminé l'année 2010, avec des dépenses de 26 541 300 \$ et des revenus de 1 227 700 \$ se traduisant par un surplus de gestion de 1 439 400 \$. Nous avons atteint ce résultat, grâce à une gestion rigoureuse et prudente, mais aussi en raison des chutes de neige plus faibles que prévu qui ont généré moins de dépenses dans nos opérations courantes.

Ce surplus de gestion 2010 nous a permis de rembourser une partie du prêt neige qui nous avait été consenti par la Ville. On se souviendra qu'en 2008, en raison des chutes de neige exceptionnelles, la Ville avait consenti un prêt remboursable sur trois ans aux arrondissements, afin de faire face aux coûts additionnels de déneigement. Nous avons remboursé à la Ville la deuxième tranche de 656 700 \$ de ce prêt. Le solde résiduel du surplus de gestion soit une somme de 782 700 \$ nous permettra d'augmenter la réserve pour la neige de 500 000 \$ et de constituer une réserve pour imprévus de 282 700 \$.

Budget d'investissement – Résultats 2010

En matière de budget d'immobilisations, une enveloppe de 4 702 000 \$ nous était allouée en début d'exercice. Parmi les projets les plus importants, notons :

- la construction d'une piscine et d'une patinoire au parc Roger-Rousseau;
- le début des travaux en vue de la réfection du

terrain de tennis Lucie-Bruneau, l'aménagement de terrains de soccer, ainsi que l'amorce de travaux d'entretien majeurs à la bibliothèque;

- la réfection de chaussées et de trottoirs;
- l'acquisition de matériel roulant (nacelle élévatrice et véhicules);
- le remplacement de mobiliers urbains;
- l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques, ainsi que l'implantation de la téléphonie IP.

L'ensemble des projets totalise des investissements de 7 440 000 \$, auxquels nous devons soustraire des subventions reçues du gouvernement du Québec de l'ordre de 2 320 000 \$ pour les projets suivants : construction d'une piscine et d'une patinoire et aménagement de terrains de soccer au parc Roger-Rousseau.

Enfin, je profite de ce rapport sur la situation financière pour déposer la liste des contrats de plus de 2 000 \$ qui ont été octroyés en 2010.

Aperçu de l'année 2011

En ce qui concerne la situation financière 2011, l'enveloppe qui nous a été allouée par la Ville pour le budget de fonctionnement est de 26 310 000 \$ pour le volet dépenses et de 1 263 400 \$ pour les revenus. Comme nos prévisions budgétaires étaient plus élevées que la dotation obtenue, nous avons dû maintenir une taxe locale. Notre budget en début d'année était de 27 808 200 \$ au sujet des dépenses et de 1 263 400 \$ concernant les revenus. Ce budget est sensiblement le même que par les années antérieures, ce qui veut dire que nous devons, cette année encore, assumer les coûts d'indexation et les augmentations prévues en matière de rémunération et, par le fait même, réduire davantage nos dépenses. Nous espérons à ce stade-ci pouvoir terminer l'année en équilibre budgétaire, mais demeurons inquiets sur notre capacité à rembourser le prêt « neige ». Les chutes de neige en début d'année ont été plus abondantes et celles de la fin d'année influenceront certainement nos résultats financiers et notre capacité de remboursement.

Au sujet du budget d'immobilisations pour 2011, notre enveloppe s'établit à 5 148 000 \$. Parmi les travaux à réaliser, notons des travaux d'aménagement à la mairie ainsi que la réfection

de la toiture, l'acquisition de matériel roulant, la réfection du terrain de tennis des Roseraies, des travaux de réaménagement au parc Goncourt ainsi que la relocalisation des espaces du centre communautaire Chénier. Certains de ces projets sont déjà réalisés, alors que d'autres s'amorceront à l'automne et pour certains se poursuivront en 2012.

Orientations budgétaires 2012

Cette année encore, il sera très difficile de préparer le budget. Nous avons reçu, cet été, notre enveloppe budgétaire pour l'année 2012 et celle-ci demeure la même que pour 2011. Il nous faudra, à nouveau, assumer les coûts reliés aux augmentations de la rémunération, à la hausse de 1 % de la taxe de vente du Québec, ainsi que les coûts d'indexation des contrats et des autres postes de dépenses. La Direction de l'arrondissement a déjà commencé à travailler avec chacune des Directions à la préparation du budget en ayant pour objectif de maintenir des services de qualité, malgré ces contraintes financières de plus en plus lourdes.

Enfin, notre programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 est déjà préparé et a été déposé à la séance portant exclusivement sur l'adoption du budget d'immobilisations.

En conclusion

L'arrondissement est toujours soucieux de gérer les finances publiques avec prudence et rigueur tout en étant résolument déterminé à offrir des services de proximité de qualité à la population angevine. Cependant, année après année, les coûts augmentent, alors que la dotation budgétaire reste sensiblement la même. Les défis financiers se font donc de plus en plus importants. Malgré ce contexte difficile, j'estime que c'est grâce à l'engagement des citoyens et citoyennes, des organismes et de nos employés que nous pouvons continuer à offrir des services de haut niveau. Je profite de ce rapport pour les remercier tous de leur contribution à cette tradition d'excellence qui fait de l'arrondissement d'Anjou l'un des arrondissements où la qualité de vie est des plus appréciée.

Venez rencontrer vos élus

Séance du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le **1^{er} novembre**, à 19 h à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Rappels saisonniers



Collectes automnales

Quoi?	Quand?	Comment?	Renseignements
-------	--------	----------	----------------

Branches d'arbres

Sur demande seulement	Du 11 au 14 octobre et du 17 au 21 octobre de 8 h 30 à 16 h	Le diamètre du tronc ne doit pas excéder 15 cm (6 po). Placer les branches à l'avant de l'édifice. Mettre l'extrémité coupée du côté de la rue. Elles ne doivent empiéter ni sur le trottoir ni dans la rue.	514 493-5130
-----------------------	---	--	--------------

Résidus verts

Résidus acceptés : résidus de nettoyage, de désherbage et de déchaumage des terrains, de jardinage, rognures de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit encouragée), résidu du potager et des arbres fruitiers, petites branches de moins de 1 m de long et 5 cm de diamètre en fagots avec des cordes de fibres (broche non acceptée), feuilles mortes.	Les mercredis 5 et 12 octobre (résidus verts), les mercredis 19 et 26 octobre et les 2 et 9 novembre (feuilles mortes)	Déposer les contenants réutilisables (boîtes de carton et sacs en papier) devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même. Note : en aucun cas, les feuilles ne doivent être poussées dans la rue, les contrevenants s'exposent à des amendes!	514 493-8000 ou 311
---	--	---	---------------------

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Collecte itinérante réservée aux particuliers Les industries, les commerces et les institutions doivent faire appel à l'entreprise privée.	Le 8 octobre, de 9 h à 17 h, à la mairie d'arrondissement, 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine	Apportez les RDD. Les appareils issus des technologies de l'information (ordinateurs, écrans de télévision ou d'ordinateur) seront récupérés.	514 493-8000 ou 311
--	---	---	---------------------

Encombrants et CRD

Encombrants acceptés : meubles (excluant matelas et meubles rembourrés), électroménagers (enlever les portes), chauffe-eau, appareils dont les halocarbures ont été récupérés. Résidus de CRD acceptés : petites quantités de bois, gypse, mélamine, métaux ferreux et non ferreux, matériaux de revêtement, etc.	Collecte spéciale le 13 octobre Collecte régulière le premier jeudi de chaque mois	Les objets volumineux doivent être attachés, emballés ou écrasés et être déposés devant le bâtiment, en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même. Note : Il est interdit de déposer des objets rembourrés, des objets contenant des halocarbures et des objets comportant des clous ou de la vitre brisée.	514-493-8000 ou 311
--	---	---	---------------------

Avis public

Déneigement de nuit cet hiver sur les grands axes routiers

Afin de dégager au plus vite les grands axes routiers qui se trouvent sur le territoire d'Anjou, le conseil d'arrondissement a autorisé le déneigement de nuit sur les boulevards Roi-René, des Roseaies, Yves-Prévoist, des Galeries-d'Anjou, Wilfrid-Pelletier et de Châteauneuf ainsi que sur la rue Bombardier. La sécurité y sera donc d'autant améliorée puisque les véhicules d'urgence, les autobus et les automobilistes pourront ainsi y circuler plus facilement après une chute de neige.

Fête de l'Action de grâces

Les bureaux administratifs de l'arrondissement, ainsi que les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermés le lundi 10 octobre, jour de l'Action de grâces.

Réduction des déchets



Des journées de déchiquetage bien chargées

En 2011, l'arrondissement vous a proposé trois journées (16 avril, 11 juin et 10 septembre) pour vous permettre de faire déchiqueter vos documents personnels en toute sécurité. Ces résidus seront transformés en produits à base de papier qui seront ensuite commercialisés. Votre grande participation témoigne de votre intérêt pour le développement durable. Un grand merci à tous et à toutes.

Service aux entreprises



Binatek inc. investit plus de 1 M\$ à Anjou

Début 2011, le grossiste-distributeur Binatek inc. a fait l'acquisition d'un bâtiment de 13 652 pi², au 7951, rue Vauban dans le parc d'affaires d'Anjou pour y accueillir son siège social et son usine. Cette acquisition représente un investissement de plus de 1 M\$ auquel s'ajoutent divers travaux de rénovation, l'édifice datant de 1988.

Fondé il y a plus de 20 ans, Binatek inc. distribue des appareils et du matériel de bureau et industriel (plieuses, imprimantes laser, déchiqueteuses/projet vert...), de l'équipement et des fournitures pour le traitement de la monnaie (compteurs à pièces ou à billets, détecteurs de faux billets), ainsi que des logiciels ou des progiciels. Il offre également des services de gestion électronique (et services connexes comme la numérisation), de document et d'impression sécuritaire de

chèques au moyen d'une carte à puce qui gère les droits d'impression et les signatures électroniques multiples ou manuelles. Enfin, il propose divers plans de service de réparation et de maintenance. Ses produits et services intéressent tant les petites et moyennes entreprises que les grandes compagnies. L'un des succès de Binatek repose notamment sur la qualité de son encre (reconnaissance de caractères à l'encre magnétique) et sur une équipe d'experts certifiés et entraînés sur les appareils distribués. La compagnie emploie une quinzaine de personnes.

Le président de Binatek inc., M. Natale Sapone, a souligné que : « Binatek inc. est en pleine croissance. Cette acquisition dans le parc d'affaires d'Anjou lui permettra de mieux répondre aux demandes de ses clients situés partout en Amérique du Nord. »

Environnement



Remise de compost gratuit

Riche en éléments nutritifs, le compost est idéal pour redonner de la vigueur à la pelouse, enrichir le sol des plates-bandes et des arbustes ou encore protéger les vivaces contre les mauvaises herbes. Il est le fruit d'un procédé qui contribue à réduire l'enfouissement.

La population peut en obtenir gratuitement les **8 et 9 octobre**, de **8 h à 16 h**, au Complexe environnemental de Saint-Michel, situé au 2235, rue Michel-Jurdant (accès par le prolongement nord de la rue d'Iberville, du côté est de la Tohu).

N'oubliez pas d'apporter vos pelles et des contenants solides. Une preuve de résidence sera exigée.

Renseignements : 311.

Sécurité

Mois de la prévention des incendies

Le Service des incendies de Montréal tient, du **19 septembre au 16 octobre**, la deuxième édition du Mois de la prévention des incendies. Exercices d'évacuation dans les écoles, kiosque d'information dans plusieurs résidences de personnes âgées et blitz dans les résidences pour vérification des avertisseurs de fumée sont au nombre des activités publiques organisées aux quatre coins de l'île de Montréal.

Un avertisseur de fumée en état de marche...

Rappelons qu'en vertu du Règlement de construction (*Code de construction du Québec*) en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, les propriétaires ont l'obligation de munir leur résidence, leur bâtiment ou leurs logements d'un avertisseur de fumée en état de marche. De plus, le propriétaire doit placer

une pile neuve lorsqu'il loue un logement à un nouveau locataire. Les locataires ont pour leur part deux responsabilités : remplacer la pile tous les six mois et aviser le propriétaire de toute défectuosité de l'avertisseur. Il est recommandé de vérifier son fonctionnement une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai, et de ne pas utiliser de piles rechargeables.

Comme nous changerons d'heure le dimanche 6 novembre, pensez donc également à changer les piles de votre avertisseur de fumée!

... et à la bonne place

Le Service des incendies de Montréal en profite pour vous donner quelques conseils pour éviter les fausses alarmes intempestives.

À domicile, si l'avertisseur se déclenche inutilement, il est peut-être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Choisissez-lui un autre emplacement au lieu de retirer la pile!

- Placez-le dans le couloir près des chambres à coucher, à un endroit où la fumée circulerait librement si un incendie se déclarait. Si vous dormez la porte fermée, placez-en un dans la chambre;
- Mettez-en un à chaque étage, y compris au sous-sol;

- Installez-le éloigné des coins, au plafond à une distance d'au moins 10 cm (4 po) d'un mur ou sur un mur à au moins 10 cm du plafond.

Ne retirez en aucun cas la pile de votre avertisseur de fumée, car elle pourrait bien sauver, un jour, la vie des membres de votre famille.

Renseignements : 514 280-6884.

STM

Amélioration de service

Depuis peu, la STM offre un **service prolongé jusqu'à 22 h** sur la **ligne** d'autobus rapide **194** (soit près de 4 000 heures de plus) et a ajouté un **nouvel arrêt**, en direction du métro Radisson, à l'intersection des boulevards Roi-René et de Châteauneuf.

« Une bonne nouvelle notamment pour les étudiants qui se rendent au centre-ville et pour les travailleurs qui empruntent la ligne 194. C'est en améliorant le service de transport collectif que nous pourrions rivaliser avec l'automobile », de souligner M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou.

Financées en parts égales par le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal, ces bonifications s'inscrivent dans le cadre du *Programme d'amélioration de service* qui vise, entre autres, à accroître l'achalandage en offrant un réseau encore plus performant.

Renseignements : www.stm.info.

La pile pourrait bien sauver, un jour, la vie des membres de votre famille.



Tiges de protection des aménagements paysagers

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée uniquement entre le 1^{er} novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.

Voici les normes d'installation à respecter :

- Seules les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm par 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle comme VISION + PLUS de 1/4 po par 48 po ou un modèle équivalent sont autorisées. Ainsi, les tiges en acier sont interdites;

- leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m;
- la distance minimale entre chaque tige est de 2 m;
- leur installation est autorisée uniquement entre le 1^{er} novembre et le 15 avril de l'année suivante.

Renseignements : 514 493-5115.

Règlement concernant les services de collectes RCA 75

Nouveauté 2011

Le règlement concernant les services de collectes est entré en vigueur le 14 juin dernier. Il touche toutes les collectes de l'arrondissement (ordures ménagères, matières recyclables, résidus de construction, de rénovation, de démolition et objets encombrants, appareils issus des technologies de l'information et des communications, et résidus verts). Il vise l'arrimage aux objectifs et aux actions du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*. Les exigences relatives aux nouveaux bacs roulants utilisés pour les matières recyclables y sont également intégrées. Nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de l'arrondissement.

Voici quelques exemples d'articles tirés de ce règlement.

Dispositions générales applicables à toutes les collectes

Article 7

L'entreposage extérieur d'un contenant destiné à une collecte est autorisé uniquement dans les cours latérale ou arrière. Un tel contenant doit être muni d'un dispositif de fermeture hermétique. Il ne doit en aucun cas être visible de la voie publique.

Article 8

En vue des collectes, un contenant doit être déposé de façon ordonnée, les jours et selon les horaires déterminés de la manière suivante :

- 1° en bordure du trottoir, sans empiéter sur celui-ci et devant le bâtiment;
- 2° à un endroit où il ne peut entraver la circulation;

Collecte des matières recyclables

Article 27

En vue de la collecte, les matières recyclables doivent être disposées comme suit :

- 1° les cartons doivent être écrasés de façon à en réduire le volume;
- 2° les matières recyclables qui ne peuvent être placées dans un contenant conforme, notamment les boîtes de carton, doivent être attachées en ballots;
- 3° les emballages de verre, de métal et de plastique doivent être vidés de tout contenu, nettoyés, rincés et dépouillés de tout couvercle ou capsule.

Article 28

En vue de la collecte, il est interdit de déposer des matières recyclables dans un contenant autre que :

- 1° un bac roulant d'une capacité de 120 à 360 litres, fourni par l'arrondissement ou similaire à celui-ci;
- 2° un petit bac d'une capacité de 25 à 70 litres, fourni par l'arrondissement aux bâtiments de 8 logements et moins, ou similaire à celui-ci;

Article 29

En vue de la collecte, les bacs roulants doivent être placés de façon à ce que les roues et la poignée soient orientées vers le bâtiment et à une distance d'au moins 15 cm du trottoir.

Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, il est possible de contacter le bureau Accès Anjou au 514 493-8000.

Règlement sur le chauffage au bois

La Ville de Montréal dispose d'un règlement qui vise à protéger la qualité de l'air que nous respirons.

En voici les grandes lignes :

- L'installation de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est désormais interdite;
- Toutefois, l'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSAB415.1 est autorisée;
- Les appareils au gaz ou électriques sont également permis;
- Les appareils existants peuvent demeurer en fonction; Toutefois, en cas de remplacement, un poêle conforme au règlement maintenant en vigueur devra être installé.

Vous possédez un appareil de chauffage au bois? Il est possible de réduire son impact sur la qualité de l'air dans votre quartier :

- Réduisez l'utilisation que vous en faites;
- Utilisez une autre source de chauffage en période de smog;
- Ne brûlez ni ordures, ni plastique, ni bois peint ou traité, car ceux-ci libèrent des produits toxiques;
- Prenez toujours du bois sec et propre, idéalement du bois dur.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/chauffageaubois ou 311.



Abris d'auto temporaires

Les abris d'auto temporaires sont autorisés uniquement entre le 1^{er} novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, et ce, dans les zones résidentielles et commerciales seulement. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre.

Voici les normes d'installation à respecter :

- Ces abris doivent être situés à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée;
- Cette distance peut être réduite à 30 cm de la bordure en l'absence de trottoir, lorsque l'abri est muni, de chaque côté d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale 0,4 m².
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins 2,50 m du trottoir ou de la bordure;
- Ces abris doivent être constitués d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanc, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont pas acceptés).

Renseignements: 514 493-5115.

Rétrospectives

Une Journée portes ouvertes fort appréciée



On aperçoit à l'arrière, debout, M. Luis Miranda, maire d'Anjou, M^{me} Michèle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, ainsi que M^{me} Lise Thériault, ministre du Travail et députée d'Anjou. À l'avant, la mascotte Anjouer est entourée de jeunes participants.

Le 10 septembre dernier, par une magnifique journée ensoleillée, plus de 5000 personnes ont participé à la 6^e Journée portes ouvertes et ont eu l'occasion de rencontrer les élus et le personnel de l'arrondissement et ses partenaires – Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46, Service des incendies de Montréal, Urgence-Santé. Une fois encore, les nombreuses activités proposées ont fait la joie des participants. Nous les remercions de leur participation.

Des activités estivales très courues



Vous êtes venus en grand nombre profiter des fêtes de quartier et des concerts sur l'herbe au cours de l'été. Votre participation encourage l'arrondissement et ses partenaires à planifier d'autres événements de cette qualité l'an prochain. Merci à tous les participants.

Retour de la Parade du père Noël

Vous êtes invités le vendredi 11 novembre à une soirée féérique. Toutes les informations seront dans le bulletin de novembre.



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Activités pour adultes

Café rencontre des lundis

Livres et pixels : tout savoir sur les livres électronique et numérique

Vous voulez mieux comprendre le monde des livres électroniques, savoir différencier les principaux formats de fichiers de livres numériques et en connaître les principales sources? Robert Martin vous guidera et fera de vous de vrais initiés!

Lundi 17 octobre à 9 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription obligatoire, à partir du 3 octobre. Places limitées!



Animer un livre

Vous aimez raconter des histoires aux enfants, mais vous manquez de confiance en vous ou vous voudriez avoir des conseils pour rendre vos histoires plus vivantes? Offerts dans le cadre des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture, ces ateliers sont pour vous!

Jeudi 3 novembre à 18 h 30

Bibliothèque Jean-Corbeil

Inscription obligatoire, à partir du 3 octobre. Places limitées!

Activités jeunesse

Mercredis agités, spécial Biodôme

7 ans et plus

Le mercredi après l'école, viens participer à toutes sortes d'activités amusantes. Cet automne, nous allons préparer la visite gratuite du Biodôme du 13 novembre en choisissant un animal totem pour la bibliothèque.

5 octobre : Choisis et découvre ton animal totem personnel

12 octobre : Safari-photo sur le web

19 octobre : Un Biodôme, 4 environnements

26 octobre : Les mal-aimés du Biodôme

2 novembre : C'est quoi un débat?

9 novembre : Débat et élection de l'animal totem

À 16 h à la bibliothèque Jean-Corbeil, section jeunesse

Contes effrayants!

6 à 10 ans

Tu n'as pas froid aux yeux et tu veux passer une soirée terrifiante à la bibliothèque? Pour l'Halloween, les lumières s'éteignent dans la section des jeunes et tu pourras y entendre des contes effrayants! Déguise-toi ou mets ton pyjama ou, mieux, viens en monstre pyjama!

Lundi 24 octobre à 18 h 30 à la bibliothèque Jean-Corbeil

Mardi 25 octobre à 18 h 30 à la bibliothèque du Haut-Anjou

Les contes du Samedi-Tout

5 à 8 ans et leurs parents

Les bibliothèques d'Anjou invitent les jeunes à venir découvrir le monde de la lecture avec Noé Cropsal. Contes, rires et découvertes seront au rendez-vous! L'activité est gratuite et ouverte à tous les résidents du Haut-Anjou sans inscription.

22 octobre et 26 novembre à 10 h 30

École Jacques-Rousseau, 7455, rue Jarry Est